

CPEG, indexation des pensions en 2023 : « Non, non, rien de rien ... », alors que depuis la création de la Caisse, le 1^{er} janvier 2014 à fin mai 2023, le pouvoir d'achat a diminué, selon l'indice, de plus de 5,5 % mais, en réalité nettement plus si l'on prend en compte, notamment, les primes de l'assurance-maladie !

L'information vient de vous être transmise par la CPEG dans son journal « CPEG-INFO » de juin : le comité a décidé de ne pas indexer les pensions en 2023, ni même, au moins, de les adapter, en raison de la situation financière de la Caisse, moins bonne qu'en 2022, suite à une année boursière difficile.

Il aura fallu attendre presque six mois pour avoir une réponse à la pétition signée par plus de 2000 pensionné-es de la CPEG et une résolution votée presque à l'unanimité des membres lors de l'assemblée des délégués de la CPEG, du 17 novembre 2022, en faveur d'une amélioration des pensions à la hauteur de l'inflation. Le Comité de la CPEG, qui a la compétence de décider d'une indexation ou, pour le moins, d'une adaptation des pensions, s'est appuyé sur les dispositions juridiques découlant de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle), soit à Genève, le Règlement général de la CPEG (art. 64), qui fixe les conditions pour entrer en matière sur une amélioration des pensions.

Il faut savoir que la LPP actuelle ne prévoit pas l'indexation des pensions et que sa nouvelle version ne le prévoit toujours pas. Le référendum contre cette loi - qui vient d'aboutir dans un temps record – est surtout dû au fait que, en résumé, il faudra payer plus pour obtenir moins et que les promesses de compensation faites aux femmes pour faire accepter le passage du droit à l'AVS de 64 à 65 ans n'ont pas été tenues.

La non-indexation des rentes du 2e pilier en période d'inflation met une partie des bénéficiaires ayant un faible revenu en situation difficile, les poussant à demander des prestations complémentaires, voire à recourir à l'aide sociale, contribuant ainsi à la paupérisation d'une partie toujours plus grande de la population, situation indigne d'un canton aussi riche que Genève !

Il est donc nécessaire qu'une large part des 65 ans et plus - soit pas seulement les pensionné-es de la fonction publique-mais aussi tous les autres pensionné-es ! - prenne conscience du climat politique qui leur est défavorable actuellement, en manifestant leur mécontentement par rapport à un système injuste et offensant à l'égard des pensionné-es qui ne disposent plus du minimum vital pour vivre décemment.

A court terme, soit à l'automne prochain, l'APEGE vous proposera, lors d'une AG extraordinaire, une réaction collective pour viser à une amélioration de nos pensions à l'avenir (*). A moyen terme, il faudra repenser, en collaboration avec tous les partenaires privés et publics concernés, les bases de la politique de la prévoyance professionnelle.

D'avance, nous comptons sur votre appui. A vous toutes et tous, un bel été ... tempéré et avec nos cordiales salutations.

Pour le Bureau : R. Pattaroni, président

** une information complémentaire vous parviendra en septembre , avec tous les détails utiles.*